

Sainte-Idre, le 05 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 5^e jour du mois de décembre 2022 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Idre, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Nathalie Daoust ,	Siège #1
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

M. Charli Fournier, conseiller ;	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Sont également présentes Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

1.Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

399-12-2022

2.Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
4. Présentation et approbation des comptes
5. Période de questions des citoyens
6. TECQ 2022
7. Entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale pour le développement socio-économique – Fonds Régions-Ruralité (FRR)
8. Mandat à la MRC de La Matapédia – Appels d'offres regroupés pour des travaux d'entretien de la voirie.
9. Ressources humaines
 - a) Poste d'opérateur 1
 - b) Poste opérateur 2
 - c) Poste greffière-trésorière adjointe
10. Réfection du 5^e et 6^e rang - Décompte progressif #4 des travaux exécutés
11. Réfection du 5^e et 6^e rang – Décompte final
12. Octroi du contrat d'assurance annuel 2023
13. Eaux usées secteur Val-d'Idre
14. Aqueduc, Égout – Lot 3 865 218
15. Offre de services professionnels – gestion des actifs – étape de démarrage
16. Urbanisme – Demande de permis assujettis au P.I.I.A
 - a) Demande de permis assujettis au PIIA – 14 rue de la Congère
17. Horaire des séances de travail & ordinaires 2023
18. Politique MADA
19. Autres sujets :
 - a) Terrain 5 375 328 – 5 365 457

- b) Déneigement Val d'Irène
- 20. Période de questions des citoyens
- 21. Levée de la séance

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

400-12-2022

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Alain Delisle et résolue d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022 avec modification du point 13.f). Le point n'a pas été reporté, mais refusé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

401-12-2022

4. Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyée par Nancy Lizotte, d'approuver les comptes du mois de novembre 2022 au montant de 53 073.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

402-12-2022

6. Programmation #4 TECQ 2019-2023

Attendu que:

- La municipalité de Sainte-Idrène a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité Sainte-Idrène doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle et résolu que :

- La municipalité de Sainte-Idrène s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Sainte-Idrène s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité de Sainte-Idrène approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a

été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité de Sainte-Irène s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

TECQ 2019-2023

- La municipalité de Sainte-Irène atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

403-12-2022

7. Entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale pour le développement socio-économique – Fonds Régions-Ruralité (FRR)

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nelson Thériault et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Irène confirme son engagement à verser la somme équivalente à celle reçue du FRR (enveloppe locale), en 2022, soit la somme de 6 212.03\$, pour soutenir la réalisation de projets qui répondent à un enjeu de développement local dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

404-12-2022

8. Mandat à la MRC de La Matapédia – Appels d'offres regroupés pour des travaux d'entretien de la voirie.

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène doit effectuer des travaux d'entretien sur son réseau routier;

Considérant que la procédure d'appels d'offres regroupés permet d'obtenir de meilleurs prix, des meilleures dates de réalisation et de faciliter la coordination des travaux;

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène désire être incluse dans l'appel d'offres regroupés des travaux suivants :

- Scellement des fissures

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Sainte-Irène ne pourra pas se retirer de l'appel ou des appels d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Sainte-Irène pourra se retirer de l'appel ou des appels d'offres si le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de 15 % l'estimation du coût de ses travaux.

Considérant que l'employé municipal des travaux publics de la municipalité assurera la surveillance des travaux;

En conséquence, sur une proposition de Nelson Thériault, appuyée par Nathalie Daoust, il est résolu :

1. de mandater le Service de génie municipal afin qu'il prépare le devis d'appels d'offres regroupées concernant les travaux d'entretien de la voirie;
2. d'autoriser le lancement des appels d'offres regroupées;
3. d'autoriser le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à effectuer la coordination des travaux d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

405-12-2022

9. Ajournement de la séance

Sur une proposition de Alain Delisle, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu d'ajourner la séance au lundi le 12 décembre 2022 à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 6^e JOUR DE DÉCEMBRE 2022**

Sébastien Lévesque
Maire

Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière